



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/073
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Parc des Marais, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5171 et en vue de l'implantation d'une activité de calorifugeage industriel.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société CALORIFUGE INDUSTRIELLE DE NORMANDIE, ZA Le Mesnil – 76170 LILLEBONNE, SIREN n° 370 501 306 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société CALORIFUGE INDUSTRIELLE DE NORMANDIE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-005 portant sur la dépendance susvisée le 27/01/2020.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain d'une superficie de 1 480 m².

Durée de la convention : 2 ans environ à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **31/01/2020**